

APPL INFOS 03/04/2023 - REVUE MEDICATION

A partir de ce 1^{er} avril, chaque pharmacien de référence pourra réaliser une revue de médication pour les patients prenant au moins 5 médicaments remboursés.

Afin de vous aider à bien mener ce nouveau service qui représente une formidable opportunité pour notre profession, un dossier reprenant les points essentiels semble nécessaire.

PROTOCOLE

La revue de médication se déroule en sept étapes :

1. Initiation du service et **invitation du patient**
2. Préparation de l'entretien par la récolte d'informations
3. Anamnèse pharmaco-thérapeutique : **premier entretien avec le patient**
4. Analyse pharmaco-thérapeutique et élaboration du plan d'action
5. **Partage du plan d'action** avec le médecin traitant
6. Discussion du plan d'action avec le patient lors d'un **second entretien**
7. **Modification du schéma de médication** en fonction du plan d'action

FORMATIONS SSPF

3 modules en libre accès sur le site de la SSPF :

- Présentation du protocole (1h22')
- Présentation de l'eForm/formulaire électronique (1h27')
- 3 capsules vidéo : Communication avec le patient (26')
 - Protocole : communication avec le patient (22')
 - Communication avec le médecin (12')

2 formations générales :

- Best-seller des outils de revue de médication – Adéquation des traitements chez le patient âgé
- Gérer les interactions au quotidien

Ateliers d'exercices pratiques (en présentiel en matinée ou en soirée, en ligne en soirée)

Un week-end « Revue de médication de la théorie à la pratique »

Les trois modules en accès libre et les 2 formations générales semblent être le passage requis pour une bonne maîtrise de ce nouveau service.

www.sspf.be

MATERIEL PRATIQUE

Matériel pratique dans la Toolbox « Bum Revue de la Médication » sur MyAPB :

<https://www.apb.be/fr/my/Medicaments-et-soins-pharmaceutiques/entretien-accompagnement/BUM-Revue-de-la-medication/Pages/default.aspx>

Vous y trouverez :

[Affiche](#)

[Protocole](#)

[Brochure d'information patient](#)

[Modèle courrier médecin](#)

[Fiche d'information médecin](#)

[Formulaire d'entretien](#)

[Schéma médication](#)

REFLEXIONS SUR LES TROIS PRINCIPALES ETAPES DU PROTOCOLE

- **Entretien avec le patient**

But : avoir une vision claire et complète du patient et de son traitement médicamenteux (utilisation, effets indésirables, problèmes pratiques,...).

Il est préférable d'utiliser la version digitale du formulaire (eForm) durant l'entretien avec le patient car il suffit de cocher les réponses. Mais il faut faire attention au « stress de la check-list » qui peut amener à un échange stéréotypé et peu fluide ; dans ce cas, l'utilisation de la version papier permet de structurer l'entretien et de noter remarques et observations. Un transfert vers l'eForm se fait alors après l'entretien avec le patient.

Dès le 1^{er} entretien, il faut penser à prendre rendez-vous avec le patient pour l'entretien suivant.

Combien de temps pour un entretien ? Il faut compter une demi-heure et probablement une heure à une heure et demie pour une revue complète de la médication en fonction de l'expérience acquise.

- Analyse pharmaco-thérapeutique et plan d'action

L'analyse sert à identifier les problèmes liés aux médicaments (PLM), d'observance thérapeutique, les effets indésirables, les sous- ou sur-traitements, ... et de déterminer les interventions à proposer dans le plan d'action.

- Partage du plan d'action avec le médecin

Le médecin traitant est informé par le pharmacien du résultat de la revue de médication en mettant le plan d'action à sa disposition. L'avis du médecin avant le deuxième entretien avec le patient peut être important, il faut donc le contacter à temps.

La troisième capsule vidéo en accès libre sur le site de la SSPF abordant la communication avec le médecin dans le cadre de la revue de médication doit vraiment être vue !

PREPARATION D'UNE BONNE REVUE DE MEDICATION

Au sein de l'équipe officinale, décidez de **qui fait quoi, quand et comment** ? Dès le départ, donnez-vous le temps de fixer les rôles de chacun. Les entretiens et analyses sont réservés aux pharmaciens mais les assistants peuvent les aider, par exemple en sélectionnant et en invitant les patients.

Dédie-t-on des **moments fixes** à la revue de médication (une demi-journée par mois) ou le fait-on à des **moments plus calmes** ?

Par **quels patients** commencer ? Les plus réceptifs ? Les patients d'un médecin traitant avec qui le courant passe bien ? Comment **aborder le patient** ? Une aide bienvenue sur la communication avec le patient est abordée de manière intéressante et ludique dans les capsules vidéo 1 et 2 en accès libre sur le site de la SSPF.

Annoncez le service dans votre pharmacie par l'affiche et la brochure patients, les réseaux sociaux, ...

Informez le médecin via la lettre-type et la fiche d'information, prenez contact avec les médecins qui vous sont les plus proches, convenez avec eux de la manière dont vous allez collaborer et communiquer, ...

ET ENCORE ...

Les conditions de remboursement s'établissent comme suit :

- Patient du pharmacien de référence donc avec accès au DPP pour une vision exhaustive de la médication. Il vit à domicile et prend 5 médicaments chroniques remboursés ou plus.
- Enregistrement dans l'eForm
- Nécessité d'un coin de confidentialité

Une revue de médication remboursée peut être entreprise tous les 2 ans sauf si le médecin en fait la demande exceptionnelle avant la fin de ce délai, suivant un besoin spécifique du patient.

L'honoraire pour la Revue de médication s'élève à 90€HTVA et est porté en compte au moment du partage du plan d'action avec le médecin. Il est acquis même si le médecin ne réagit pas. Aucun montant n'est facturé au patient. Cet honoraire est activé via la création d'une (pseudo)prescription au nom du patient en mentionnant le CNK Revue de la médication : 5522032.

Une revue de médication est initiée :

- Soit par le pharmacien de référence
- Soit par le médecin via une prescription (R/BUM Revue de la médication)
- Soit à la demande du patient, d'un proche, de son infirmière
- Soit en concertation entre le médecin et le pharmacien pour des patients communs

Le service Revue de la médication met en évidence la nécessité d'une prise en charge multidisciplinaire, d'une collaboration étroite entre le médecin et le pharmacien à définir en fonction des souhaits et besoins de chacun. Cela peut se faire lors d'un contact personnel entre un médecin et un pharmacien mais également lors d'une concertation locale ou d'une Concertation Médico Pharmaceutique.

Le service Revue de la médication met en avant les compétences et la place incontournable et reconnue du pharmacien au sein de la première ligne de soins. A lui de mériter une nouvelle fois son rôle d'acteur à part entière dans les soins de santé ! Votre union professionnelle et l'ensemble de son personnel se tient à votre disposition pour vous aider la mise en place de ce nouveau service important et répondre à toutes vos questions.

Bon travail,

Toute l'équipe APPL